

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MAI 2023

OBJET :

CM2023_033
Convention
d'accompagnement avec
l'ANCT pour le
développement d'un projet
d'habitat inclusif
« Marie Ménagé »

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

28

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-huit avril deux mille vingt-trois.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR / DORIDOT / NICOLE / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame RATISKOL représentée par Madame ADOLPHE
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL
Madame AFONSO CORREIA représentée par Madame JUAN

ABSENT EXCUSE NON REPRESENTE :

Monsieur BOTTON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Pascale JUAN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC L'AGENCE
NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES (ANCT) POUR
LE DEVELOPPEMENT D'UN PROJET D'HABITAT INCLUSIF
« MARIE MENAGE »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) propose divers accompagnements à l'élaboration des projets répondant aux objectifs du programme Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, le projet de création d'une résidence intergénérationnelle sur le site Marie Ménagé a été retenu suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Bien vieillir dans les Petites Villes de Demain ». L'accompagnement proposé vise à affiner la faisabilité de l'opération immobilière et à élaborer un cahier des charges en vue d'un appel à projets qui sera lancé en cours d'année. Ce dernier portera sur la création d'une résidence intergénérationnelle en habitat inclusif de 20 à 30 logements locatifs sociaux, au moyen d'un bail emphytéotique et avec la réhabilitation de la maison de maître datant du 19^{ème} siècle comme principale condition.

L'étude, confiée au cabinet SCET, présente un coût prévisionnel de 45 240 € T.T.C. qui est intégralement prise en charge par l'ANCT.

Aussi, il convient de signer la convention qui définit les modalités pratiques et financières de l'accompagnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention d'accompagnement avec l'ANCT pour le montage du projet de résidence d'habitat inclusif « Marié Ménagé »,
- D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Pour : 28

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré le 4 mai 2023

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

P. JUAN

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211704218 - 20230504-CM2023_033-DE

Accusé de Réception Préfecture - Reçu le 10/05/2023 - Publié le 10/05/2023